



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 4 NOVEMBRE 2014
SOUS LA PRESIDENCE
De Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU,
M. Dominique THENAULT, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-enVillette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,
M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO.

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

1 – Administration générale

1.1. Modification de l'intérêt communautaire de plusieurs compétences exercées.

24 voix pour et 3 abstentions (Mme M. Chartier, Mrs P. Froment et O. Grugier) pour modifier l'intérêt communautaire de plusieurs compétences ainsi que les statuts. Le projet de modification des statuts sera soumis à Monsieur le Préfet.

1.2. Modification de la désignation d'un représentant auprès du SMIRTOM de Beaugency.

Vote favorable à l'unanimité pour retenir une nouvelle composition et désigner les membres suivants :

4 représentants titulaires :

M. Guy Lasnier (Ardon), Michèle Cormery (Ligny le Ribault), Anne Gaborit (Ligny-le-Ribault), M. André Raigneau (Ardon),

4 représentants suppléants :

Mme Patricia Soulier (Ligny-le-Ribault), **Mme Monique Billot (Ardon)**, M. Marc Villar (Ardon) et Alex Goubert (Ligny-le-Ribault).

2 – Finances – Marchés Publics

2.1. Décision modificative n°2 - Budget principal 2014.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 du budget principal 2014 de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Son équilibre s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 971,80 €	Recettes de fonctionnement : 971,80 €
Dépenses d'investissement : 138 586,04 €	Recettes d'investissement : 138 586,04 €

2.2 Décision modificative n°1 - Budget SPANC 2014.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 du budget 2014 du SPANC.

Son équilibre s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 1 437,46 €	Recettes de fonctionnement : 1 437,46 €
Dépenses d'investissement : 0 €	Recettes d'investissement : 0 €

2.3. Régularisations sur avenants aux marchés de travaux relatifs au Complexe aquatique du Cosson.

26 voix pour et 1 abstention (M. Tatin) pour autoriser Monsieur le Président à signer la régularisation des avenants aux marchés de travaux du complexe aquatique. L'incidence financière de la 4^{ème} vague d'avenants s'établit au final à 25 603,29€ HT soit 30 723,95€ TTC (au lieu de 12 650,74€ HT soit 15 180,89€ TTC), et on constate une augmentation de 0,24% sur les 7 avenants de la 4^{ème} vague.

3 – Action économique

3.1. Zone d'Activités de Mérignan – Cession d'un terrain à Monsieur MARCUEYZ exploitant de l'entreprise en création SOLOGN'AGRI.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente avec Monsieur MARCUEYZ, concernant la parcelle de terrain cadastrée BO 15 pour un ensemble foncier d'environ 1 594 m² au prix de 15 € le m² soit une vente de 23 910 € HT.

3.2. Zone d'activités de Ménestreau-en-Villette – Cession d'un bâtiment industriel à l'entreprise MECANICKEL – Droit d'option sur les parcelles à l'arrière du bâtiment.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à accepter le principe d'une prise d'option d'achat de la part de l'entreprise MECANICKEL concernant 1 771 m² cadastrés AH 38 et AH 39 pour un montant de 7 € HT le m² et pour une durée de 2 ans renouvelable ainsi qu'à signer l'acte à intervenir.

4 – Enfance et affaires scolaires

4.1. Conventions avec le Département relatives aux Relais d'Assistants Maternels.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement des RAM fixe et itinérant prolongeant leurs agréments du 1^{er} octobre 2013 au 31 Mars 2016, à 80 % pour le RAM fixe et à 70 % pour le RAM itinérant.

5 – Ressources humaines

5.1 Création d'un poste de Maître Nageur Sauveteur dans le cadre du dispositif CUI-CAE.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste de maître-nageur sauveteur dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi ». Ce contrat sera d'une durée de 24 mois avec une durée du travail de 35 heures par semaine.

5.2 Création d'un poste d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives au Complexe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Éducateur des APS à temps complet et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat.

5.3 Convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret à compter 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

5.4 Signature de la convention de mise à disposition d'un Educateur principal de jeunes enfants auprès de la Direction de l'Éducation de la ville de La Ferté Saint-Aubin.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un Educateur Principal de Jeunes Enfants à hauteur de 7h/ semaine, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2015.

5.5 Mise disposition d'un agent communautaire auprès du CCAS de la Ferté Saint-Aubin.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un assistant socio-éducatif principal à hauteur de 70 % pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015.

La Ferté Saint-Aubin, 5 novembre 2014

Le Président,
Jean-Paul ROCHER

